



STATISTIQUES ET INDICATEURS

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022



En moyenne au 1^{er} trimestre 2022,
on comptait 2 771 700 demandeurs
d'emploi indemnisés.

SOIT

5,5%

DE MOINS QU'AU 4^E TRIMESTRE 2021

LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS DIMINUE DE 5,5% SUR UN TRIMESTRE ET DE 16,3% SUR UN AN¹

En moyenne au 1^{er} trimestre 2022, on comptait 2 771 700 demandeurs d'emploi indemnisés, soit 5,5% de moins qu'au 4^e trimestre 2021 [cf. Tableau 1].

Les bénéficiaires de l'Assurance chômage représentent 85,2% des personnes indemnisées au 1^{er} trimestre 2022. Ces effectifs diminuent de 6,4% sur un trimestre et de 18,5% sur un an. Les effectifs d'indemnisés avaient fortement baissé au troisième trimestre après la fin de la mesure de prolongation des fins de droit². Cette baisse s'est poursuivie depuis à un rythme moins élevé mais néanmoins soutenu [cf. graphique 1] en raison notamment d'une conjoncture favorisant les reprises d'emploi et l'activité réduite. La mesure d'allongement de 4 à 6 mois de la durée d'affiliation nécessaire à l'ouverture d'un droit à l'indemnisation³ a contribué à la baisse globale du nombre d'indemnisés sur ce trimestre.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre d'une allocation de formation en assurance chômage augmente de 1,8% sur un trimestre et diminue de 3,7% sur un an. Le nombre d'allocataires en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) diminue de 15,3% sur un trimestre et de 42,7% sur un an [cf. graphique 1].

Les bénéficiaires des allocations d'Etat représentent 10,8% des personnes indemnisées au 1^{er} trimestre 2022. Ces effectifs diminuent de 1,4% sur un trimestre et de 3,9% sur un an. Le nombre de bénéficiaires de ces allocations a tendanciellement diminué de fin 2014 jusque fin 2019. Cette tendance s'est interrompue depuis du fait de la dégradation de la situation du marché du travail liée à la crise sanitaire. Toutefois les mesures de prolongation des personnes arrivant en fin de droit à l'assurance chômage ont conduit à des fluctuations fortes d'un trimestre à l'autre : ainsi, le nombre de bénéficiaires a fortement décliné entre le troisième trimestre 2020 et le second trimestre 2021, puis augmenté au troisième trimestre suite à la fin de cette mesure de prolongation, avant de baisser à nouveau depuis le 4^e trimestre 2021 [cf. graphique 2].

Les effectifs des bénéficiaires des autres allocations, qui représentent 4,0% des personnes indemnisées, augmentent de 5,3 % sur un trimestre et de 7,5% sur un an.

1. Les données du 4^e trimestre 2021 et du 1^{er} trimestre 2022 sont provisoires, celles du 1^{er} trimestre 2021 sont définitives (cf. [les séries de données sur l'indemnisation](#) pour plus de détails).

2. Entre le premier trimestre 2020, marqué par le début du premier confinement, et le deuxième trimestre 2021, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi est affectée en grande partie par les mesures de prolongation des droits, prises pour limiter les conséquences économiques de la crise sanitaire, qui entraînent une hausse du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés pendant leur application et une baisse à la fin de celle-ci.

Deux périodes de prolongation ont eu lieu, la première du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2020 et la seconde du 30 octobre 2020 au 30 juin 2021.

3. Mesure entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2021.

TABLEAU 1

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TYPE D'ALLOCATION (DONNÉES CVS, FRANCE MÉTROPOLITAINE)

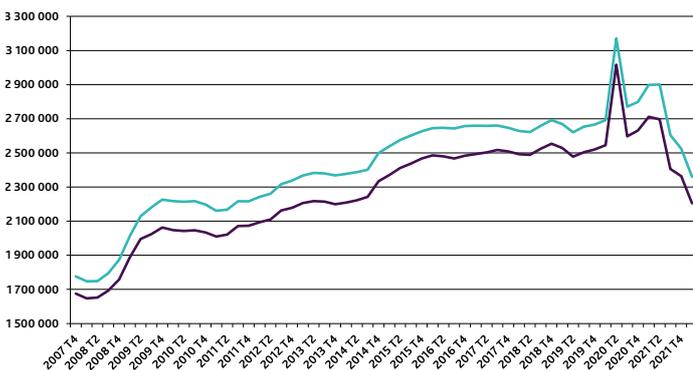
	1 ^{er} trimestre 2021	4 ^e trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2022	Variation		Poids 1 ^{er} trimestre 2022
				sur un trimestre	sur un an	
Assurance chômage	2 898 300	2 523 600	2 361 100	-6,4%	-18,5%	85,2%
dont formation*	126 900	120 000	122 200	1,8%	-3,7%	4,4%
dont CSP*	59 700	40 400	34 200	-15,3%	-42,7%	1,2%
Etat**	312 300	304 400	300 200	-1,4%	-3,9%	10,8%
Autres***	102 700	104 800	110 400	5,3%	7,5%	4,0%
dont formation*	45 300	51 100	62 100	21,5%	37,1%	2,2%
Total indemnisés	3 313 400	2 932 800	2 771 700	-5,5%	-16,3%	100,0%

* Les formations réalisées dans le cadre du dispositif CSP, 3 900 en moyenne au 1^{er} trimestre 2022, sont comptabilisées dans la ligne « dont CSP », mais pas dans la ligne « dont formation »

** hors ATA1, y compris Rémunération de Fin de Formation (RFF) jusqu'au 4^e trimestre 2019*** Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE), et Rémunération de Fin de Formation (RFF) à compter du 1^{er} trimestre 2020

GRAPHIQUE 1

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TRIMESTRE AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



— Assurance chômage hors formation — Total Assurance chômage

Données CVS, France métropolitaine

Source : Pôle emploi (Fichier National des Allocataires).

GRAPHIQUE 2

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TRIMESTRE AU TITRE D'ALLOCATIONS D'ÉTAT



— Total Etat

Données CVS, France métropolitaine

Source : Pôle emploi (Fichier National des Allocataires).

Jérôme DANO

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

SOURCES ET DÉFINITIONS

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat de travail, ressources,...) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance chômage ou en solidarité-Etat, ou être en formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique).

LE GROUPEMENT DES ALLOCATIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE NOTE EST LE SUIVANT :

- Assurance chômage : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle), Allocation des travailleurs indépendants (ATI), Allocation des démissionnaires (ADM)
- Formation / Assurance chômage : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), AREF différé, Allocation des travailleurs indépendants-formation (ATIF), Allocation des démissionnaires-formation (ADMF)
- Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) : Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation), ASP taux ARE (y compris formation)
- Etat : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)
- Formation / Etat : Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)
- Autres : Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE), Rémunération de Fin de Formation (RFF). Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à Pôle emploi. La RFPE est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par Pôle emploi ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

La Rémunération de Fin de Formation (RFF) qui était jusqu'à présent prise en charge par l'Etat est à partir du 1^{er} janvier 2020 une allocation de Pôle emploi. Les demandeurs d'emploi en RFF qui étaient jusqu'à présent comptabilisés dans la rubrique « formation/Etat » sont maintenant comptés dans la rubrique « formation/ Autres ».

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés sur un trimestre, présenté dans cette note, est une moyenne des effectifs en fin de mois.

Comme chaque année les coefficients de correction pour variations saisonnières et les coefficients permettant d'estimer les statistiques provisoires ont été réestimés.

Des précisions sur les sources et le calcul du nombre de personnes indemnisées, ainsi que des séries par allocations détaillées, brutes et CVS, France Métropolitaine et France entière sont disponibles sur Internet sur le lien suivant : [production des données mensuelles](#).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

WWW.POLE-EMPLOI.ORG

